

SEG TAABA

Numéro 10 du 30 juin 2001

Éditorial : Décentralisation

La décentralisation est le fil d'Ariane de ce Seg Taaba 10. La GRN est une compétence transférée au Sénégal et c'est dans ce domaine, précisément dans le sous-secteur des combustibles domestiques qu'intervient le PSACD.

C'est toujours dans le cadre de la décentralisation que se tient au Mali l'atelier de partage sur la planification du développement. C'est aussi le thème d'actualité qui a réuni dans les locaux de IIED Dakar, quelques spécialistes autour de la question de l'appui au développement. Enfin, les rapports collectivités locales– administration sont passés au peigne fin dans la rubrique Opinion. C'est que l'heure est à la valorisation des savoirs locaux et que participation rime avec décentralisation.

Bonne Lecture!!!

Zoom Sur: Gestion Durable des Combustibles Ligneux au Sénégal

L'énergie de manière générale assure le développement et permet l'accomplissement des activités de production destinées à satisfaire les besoins les plus élémentaires. La principale contrainte du secteur est liée à la disponibilité des ressources, en quantité et en qualité, à l'accessibilité économique et financière aux produits et services de l'énergie pour toutes les catégories de consommateurs.

Au Sahel et plus précisément au Sénégal, la principale source d'énergie reste les formations forestières qui fournissent près de 92% du bilan énergétique constitué de combustibles ligneux. Or ces forêts sont dans un état de dégradation continue, posant la problématique d'une planification optimale et mettant en relief la position centrale du sous-secteur des combustibles domestiques dans le processus de développement social et économique. Cette pression sur les ressources ligneuses est notamment due au faible niveau de revenus des ménages, aux coûts et prix élevés des combustibles modernes essentiellement importés en devises fortes et à la faible valorisation

du bois-énergie sur pied. Par ailleurs, la méconnaissance approfondie des potentialités économiques des forêts ainsi que des modes de valorisation font que la contribution de la forêt au PIB est sous-estimée (2,7%). De plus, les populations des zones, où sont localisées les ressources forestières sont généralement exclues dans la redistribution des recettes tirées de l'exploitation du bois-énergie.

Les besoins d'approvisionnement des ménages sénégalais en combustibles domestiques combinés aux feux de brousse fréquents et aux besoins en terres agricoles obligent les administrations chargées de gérer le secteur de l'énergie et des ressources forestières d'agir en synergie avec les populations en vue de concevoir une politique optimale de planification de l'approvisionnement des ménages avec comme but : sécurité, préservation et rationalisation avec le concours et la très large participation des populations riveraines des ressources surtout dans un contexte de raréfaction du couvert forestier national.

Le Programme Sénégal-Allemand Combustibles Domestiques (PSACD) exécuté par la Direction de l'Énergie (DE) en collaboration avec la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) et l'assistance technique de la GTZ a pour objectif de contribuer à l'élaboration de la planification de l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques tenant compte de la gestion durable des ressources forestières et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il y a donc lieu de garantir la diversité de choix des combustibles et des prix appropriés.

Au-delà de la technique simple de planification basée sur l'intégration des aspects énergétiques et écologiques du sous-secteur des combustibles domestiques, le PSACD a acquis la conviction que le problème de crise en combustible domestique ne pourra être résolu qu'en intégrant une dimension socio-économique et en inscrivant les politiques et stratégies de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques dans un vaste programme de lutte contre la pauvreté. Cela se traduit par une participation réelle des populations à la gestion des forêts avec une redistribution des revenus du bois-énergie plus équitable. En effet, assurer une planification de l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques passe nécessairement par une politique basée sur une vision globale de la forêt intégrée dans son milieu social donnant ainsi un ensemble composé des ressources ligneuses et non-ligneuses et des populations qui vivent autour de celles-ci. Cet ensemble non isolé est ouvert à l'extérieur avec lequel il entretient des relations d'échanges matérialisées par des flux économiques, véritables sources de revenus. Ainsi, le PSACD contribue à la planification et à l'élaboration de schémas d'approvisionnement à l'échelle nationale à travers de multiples études (Faisabilité et promotion de combustibles nouveaux – Kérosène, résidus agro-industriels -, Évaluation des modes de consommation, Valeur économique des forêts) et avec utilisation du système de modélisation appelé "Modular Energy Systems Analysis and Planning"(MESAP). Dans ce sens, le schéma d'approvisionnement en élaboration dans la Commune de Kaolack sera accompagné par la mise en place d'un centre d'information, annexé à une

boutique énergie, en partenariat avec le PROGEDE. En outre, le schéma de Kaolack sera sans doute le premier à bénéficier du charbon de coque d'arachide grâce au partenariat avec NOVASEN/AREED/PSACD.

Au niveau des ressources forestières, un système d'aménagement participatif expérimenté dans la forêt de Dankou a permis l'élaboration d'un concept inscrit dans le contexte de la décentralisation et la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils (Protocole d'accord de mise en aménagement participatif des forêts, Code local de conduite, Instruments de vulgarisation, Canevas d'inventaire), un cadre organisationnel adapté (Comités Villageois, Comités Inter villageois érigé en GIE) et la mise en place d'un fonds d'appui. Une étude économique du potentiel de la forêt est en cours de finalisation. L'expérience de la forêt de Dankou permet de confirmer le potentiel économique inestimable de la forêt. Elle montre également qu'une bonne planification du sous-secteur appuyée par une mise en aménagement participatif des forêts, selon les enseignements de l'expérience de Dankou, permettra sans aucun doute d'assurer des conditions sûres de revenus pour les populations rurales accompagnées de la régénération des forêts. L'appréciation à sa juste valeur des produits et fonctions de la forêt fera, au vu des résultats préliminaires, passer la part de la forêt dans le PIB de 2,7% à plus de 10%.

Cependant, la gestion participative des ressources ligneuses quelque louable qu'elle puisse être, ne peut être pérenne que si des actions parallèles sont menées dans le segment «demande» par l'introduction de nouveaux combustibles de technologies de transformation et d'équipements économes en énergie.

Alassane S. Ndiaye, Coordinateur National

Contacts

22, rue Abdoukarim Bourgi, BP 3869

Dakar

E-mail:gtzcd@sentoo.sn

URL: www.pscd.energie.gouv.sn

Agenda: Ségou à l'écoute des expériences en planification dans le contexte de la décentralisation en Afrique

La décennie 90 a été marquée en Afrique par l'accélération du processus de démocratisation politique, économique et sociale de la société. Sur le plan institutionnel, la plupart des pays vivent des expériences de responsabilisation des populations dans la promotion du développement local, à travers la décentralisation. Aujourd'hui, une expertise a été développée et mise en pratique en matière de planification du développement dans le contexte de la décentralisation en Afrique. Une capitalisation de ces connaissances et méthodes s'avère nécessaire en vue de leur enrichissement et de leur diffusion. La décentralisation au Mali est entrée dans sa phase effective après la tenue des élections communales de mai et juin 99. Plusieurs efforts sont consentis par l'État et les partenaires au développement pour accompagner le démarrage des collectivités territoriales notamment en matière de planification locale. Un Guide Méthodologique de Programmation du Développement Communal a

été conçu pour servir d'orientation méthodologique à l'endroit des différentes collectivités territoriales. C'est pourquoi, le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL), en collaboration avec ses partenaires, organise du 25 au 28 juin 2001, un atelier international sur la planification participative dans le contexte de la décentralisation en Afrique, en vue de susciter une opportunité d'échanges et d'apprentissages mutuels. Les participants à l'atelier international pourront échanger leurs expériences nationales; dégager les éléments d'une démarche méthodologique mieux adaptée à nos réalités; mettre en place un réseau d'expertise; et éditer et diffuser les actes de l'atelier. Une initiative à suivre!

Contact: padndnct@afribone.net.ml

L'invité du mois: La décentralisation en questions

Dans le but de favoriser le partage et l'échange d'expériences et afin de développer une vision claire et pragmatique du contexte dans lequel il évolue, IIED Sahel organise tous les mois une petite séance de réflexion autour d'un thème interpellant ses partenaires. Ce mois-ci, Raoul Niang Ndiaye du ministère de l'Intérieur, a répondu à nos questions sur le processus de décentralisation au Sénégal.

Seg Taaba: Quelles sont les grandes étapes de la décentralisation au Sénégal?

Raoul N. Ndiaye: La décentralisation au Sénégal n'est pas une nouveauté. La commune comme entité décentralisée existe depuis l'époque coloniale. Bien entendu, l'approche était purement productiviste et différente de cette démarche participative que depuis des années l'État sénégalais tente d'impulser. On peut dire que la décentralisation post indépendance est lancée avec la loi de 1972 qui instaure les communautés rurales. 1990 est l'année de la révision du rôle du sous préfet, on passe du contrôle à priori au contrôle à posteriori. Enfin la réforme de 1996 crée la

région. En outre, les collectivités locales gagnent en autonomie et se voient transférer 9 compétences dont la gestion des ressources naturelles. Enfin 2001, une réforme majeure est annoncée avec la communalisation et création de provinces en lieu et place des régions. Les mécanismes restent à définir.

ST: Quels sont les fondements de la réforme annoncée?

R.N.N.: Il ne s'agit pas de faire table rase des acquis mais de continuer un processus. Les réformes annoncées vont tenter de corriger les imperfections du découpage actuel et de mettre en place une réelle

zone de solidarité qui sera la province dotée d'un conseil provincial dans lequel la société civile aura un rôle prépondérant. Cette réforme permettra, sans doute, de définir le statut de l' élu local et de renforcer ses droits à la formation. Plus que ce nouveau découpage, c'est la nouvelle dynamique impulser par la réforme qui est porteuse de changements. Il faut savoir que ces reformes sont à l'état de projet et que toutes les contributions sont les bienvenues, le débat est ouvert !

ST: Quel appui au développement local dans ce contexte?

R.N.N.: L'appui au développement dans le cadre de la décentralisation peut couvrir plusieurs domaines. Tout d'abord, les ONG peuvent apporter leur valeur

ajoutée dans la formulation des politiques en alimentant les débats nationaux par leurs expériences locales. Par ailleurs, le renforcement des capacités de gestion des collectivités locales est un enjeu de taille dans ce processus de décentralisation où tous les acteurs sont en apprentissage. Une formation adaptée et pragmatique est donc primordiale. Et enfin, le renforcement des ressources est un aspect important à prendre en compte et pour lequel tout appui est le bienvenu.

ST: Merci Monsieur Ndiaye

A Suivre: Le réseau « femmes rurales » se formalise

Comme il a été annoncé dans le numéro précédant de Seg Taaba, faisant suite au projet Dimitra, des organisations de base villageoises et péri urbaines et des organisations d'appui cheminent vers la création d'un réseau national de femmes rurales dont voici les objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités des organisations féminines de base par la formation et l'information.
- Valoriser les savoir et savoir faire locaux en revisitant l'histoire et la tradition en procédant à des visites d'échanges.
- Contribuer à la promotion de l'échange d'information entre les ONG, les instituts de recherche, les centres d'information et de formation, les agences nationales et internationales de développement en général.
- Renforcer le maillage des organisations et promouvoir les échanges, la solidarité et le partenariat.
- Initier et renforcer les projets intégrés et l'appui aux activités génératrices de revenus.

A cet effet, une assemblée générale constitutive a été tenue les 15 et 16 mai 2001 au siège de l'Association Nationale des Maisons Familiales Rurales à Thiès. Ces assises ont connu une forte mobilisation et une participation effective des femmes. C'est ainsi que 102 femmes et 6 hommes issues de 13 organisations

dont l'Association Nationale des Maisons Familiales Rurales (ANMFR), Enda Pronat, Réseau Africain de Développement Intégré (RADI), Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), Sira consultance, Association Sénégalaise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (ASPAB), le CARAF, ASAFODEB, IIED, ADF/Afrique, ANAFA, Enda Graf, et l'organisation paysanne Niil Jam ont eu à amender et valider les propositions de statuts et règlement intérieur du réseau. Le comité directeur provisoire CDP composé de 3 représentants par organisation, le bureau exécutif provisoire (BEP) les secrétariats chargés de la formation/communication, du développement organisationnel, et des projets ont été mis en place. Les montants des cotisations et adhésions au réseau ont été fixés.

Le défi est lancé, il faudra une volonté pérenne et la participation de tous pour que le flambeau qui vient d'être allumé ne s'éteigne jamais.

Contacts :
Ndiémé NDIAYE,
E-mail : anmfr@sentoosn

Opinion: Décentralisation et Cohabitation des Administrations

Au Sénégal, la politique nationale de GRN est contenue dans un ensemble de dispositions ou textes sectoriels rédigés sous forme de codes, plans ou stratégies. Ces textes sont, aujourd'hui, de par leur diversité, un signe de la prise de conscience de la multiplicité des problèmes que pose la GRN et une volonté non équivoque des autorités étatiques de s'attaquer à la dégradation continue des ressources. Cependant, se pose avec acuité le problème de la cohérence, rendant difficile leur application. En effet, mis à part le fait que ces textes sont souvent rédigés dans des langues non accessibles aux populations rurales, on peut déceler en leur sein de multiples contradictions. Si nous prenons le code forestier de 1998, il admet la propriété de l'homme sur les plantations réalisées (les arbres) mais la parcelle sur laquelle ces arbres sont fixés ne peut être appropriée. Malgré le transfert juridique des compétences opéré dans le cadre de la politique de décentralisation de 1996, les communautés rurales n'ont pu exercer de véritables compétences en matière de GRN. L'exploitation forestière illustre bien cet état de fait : Les conseils ruraux sont confinés par le code des collectivités locales à un rôle de simples donneurs d'avis sans possibilité juridique de refuser l'exploitation irrationnelle des ressources de leur localité par les charbonniers et sociétés de commercialisation du bois. C'est là une des insuffisances des textes de loi de la décentralisation qui pose le problème plus général de l'agencement des compétences des multiples autorités impliquées dans la GRN. En effet, les collectivités locales vont légitimement user de leurs nouvelles compétences pour contrôler la gestion des ressources locales alors que l'administration étatique plus ou moins mal préparée à cette « cohabitation » fait apparaître des réticences lorsqu'il s'agit de céder du pouvoir. Plusieurs raisons sont invoquées notamment le manque de capacités des collectivités locales. A ce sujet, il faut remarquer que la décentralisation de manière globale a été subtilement élaborée en ce qu'elle fait la part belle à l'administration d'État dans le contrôle des compétences transférées aux autorités locales. Toujours en ce qui concerne la gestion des ressources forestières et foncières, la loi donne à la CR la possibilité de gérer les forêts sises en zone de

terroir sur la base d'un plan d'aménagement mais précise que ce plan d'aménagement doit être approuvé par l'autorité compétente de l'État. Sur un autre registre, les fonds générés par l'exploitation forestière dans les communes et CR ne sont pas gérés par les élus locaux et mieux encore on ne leur en rétrocède qu'une moindre part qu'ils ne reçoivent que difficilement auprès du trésor public. On comprend dans ces conditions que le véritable exercice de compétences locales par les élus locaux tarde à devenir une réalité à cause de problèmes financiers, logistiques ou simplement de confiance de la part de l'administration d'État. (...) Nos visites fréquentes dans les régions de Tambacounda et Kolda à l'est et au sud du Sénégal nous ont donné l'impression que les populations locales ont un besoin pressent en matière de connaissances des textes qui régissent la gestion et l'exploitation des RN. Dans certaines localités, on peut même observer que les modes de gestion coutumière du foncier sont toujours en cours (...) Les règles d'accès et les pratiques de GRN telles que retracées à travers les textes de la décentralisation ne sont pas encore suffisamment comprises ou acceptées par les acteurs locaux. Est-ce le fait que la décentralisation soit encore récente ou s'agit-t-il d'une réticence des populations souvent enclins à conserver leurs coutumes ? De toutes façons, nous pensons qu'un grand chantier est là, ouvert et qui nécessite des interventions bien coordonnées entre l'État, les ONG, les Collectivités locales pour corriger les insuffisances. La cohabitation entre l'administration d'État et les autorités locales continuera de générer des conflits de compétences non pas à cause de textes juridiques mal rédigés mais pour la simple raison que les élus locaux ou même des agents de l'administration n'ont pas encore les capacités nécessaires pour saisir et bien interpréter leurs dispositions. Ceci d'autant plus que la GRN met en présence une multitude d'acteurs aux intérêts parfois divergents. La mise en place de véritables collectivités locales décentralisées, ne pourra se faire que par un retrait de l'État de certaines activités mais aussi par un élargissement corrélatif des domaines d'intervention et d'initiative des gouvernements locaux.

Mohamadou Lamine Seck

Email : moulaseck@yahoo.

Concept en bref: **Le savoir local**

Les savoirs locaux sont les mécanismes endogènes d'acquisition et d'utilisation des connaissances des communautés par elles-mêmes, en réponse à un ensemble de problèmes se posant de manière spécifique à leur environnement. Ressource insuffisamment utilisée dans le processus de développement, le savoir local, quand il est mobilisé, constitue une réponse efficace, aux besoins des populations, maintenant l'équilibre de leur environnement, respectueuse de leurs traditions. Les savoirs locaux s'incarnent dans les conflits, les relations et les rites d'une communauté. Ils s'articulent avec les principes de la participation et la logique de la décentralisation.

Humeur, Humour...

Questions de repères

Les ressources naturelles se dégradent dans nos contrées. C'est une triste réalité! A chacun sa façon de vivre cette nostalgie du bon vieux temps: souvenirs des marigots aires de jeux aujourd'hui disparues, paysages verdoyants et forêts touffues aujourd'hui dévastées.

Ce Maïzama-là nous raconte son enfance: mon père était chasseur, quand nous étions petits, il rapportait des gibiers énormes, des oiseaux gros comme ça! Et dans le ventre de ces oiseaux, il y avait des poissons gros comme ça! Et nous mangions et les oiseaux et les poissons! Aujourd'hui, nous attrapons des oiseaux petits comme ça et dans leur ventre aucun poisson!

Chez certains, les repères sont ailleurs que dans le paysage qui s'effrite!!! Peut être dans un menu qui s'allège!

Écrivez-nous :articles, commentaires et suggestions sont les bienvenus!!!
iiedsen@sentoo.sn / awafba@sentoo.sn

Rédacteur

Awa Faly BA

L'équipe de Rédaction

Fatou NDIAYE

Mamadou Bara GUEYE

Mame Marième FALL

Serigne Mansour TALL